



Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme

Paris, le 4 octobre 2017

Vice-Président de la Commission de la Culture,
de l'Éducation et de la Communication

Membre du Conseil Supérieur des Programmes
de l'Éducation Nationale

Membre du Haut Conseil
de la Vie Associative

N.REF.JBM/CB/370

CABINET DU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

Mon attention vient d'être appelée par les personnes inscrites sur la liste complémentaire des lauréats au Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles 2017 (CRPE 2017) sur le fait que, dans de nombreuses académies, un recours au personnel contractuel est envisagé pour pallier au manque de Professeurs des Ecoles.

Ces personnes, qui ont été déclarées « inscrites sur liste complémentaire », sont pour la plupart déjà formées. Aussi demandent-elles à être recrutées en priorité pour combler les postes vacants et les démissions.

Il apparaît en effet logique que le recours aux contractuels ne soit envisagé qu'après l'épuisement de ces listes.

Ces personnes accepteraient, si la date limite d'ouverture de la liste est dépassée, d'être recrutées cette année à temps plein. La seconde année serait alors partagée en tant que stagiaire avec un mi-temps en classe et un mi-temps dans une ESPE.

Je vous remercie à l'avance, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous voudrez bien réserver à ce courrier et je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP